

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Moustier dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Mme Claudine ÉON, Maire.

Présents : Claudine ÉON, Bruno KARSENTI, Patrick CROUZET, Jean-Claude BLOUET, Françoise SACCHET, Vincent CHAMBOULIVE, Max MICHEL, Marie-Louise BRUNETAUD.

Date de convocation : 19 octobre 2023

Secrétaire de séance : Françoise SACCHET

1) Démission d'un élu : élection délégué titulaire pour la commission d'appel d'offres, délégué PETR/SCOT, correspondant crise Enedis

- ✓ Commission d'appel d'offres

délibération n°2023-30

Mme le Maire expose au conseil municipal, qu'à la suite de la démission de M. Romain EYGUIERE, conseiller municipal et membre titulaire, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre de la commission d'appel d'offres, conformément à l'article 22 du code des marchés publics.

Une seule liste étant candidate ; sont élus avec 8 voix :

Membres titulaires	Membres suppléants
BRUNETAUD Marie-Louise KARSENTI Bruno BLOUET Jean-Claude	CHAMBOULIVE Vincent CROUZET Patrick SACCHET Françoise

- ✓ Correspondant de crise **ENEDIS** : délégué titulaire : **Bruno KARSENTI**
- ✓ Interlocuteur technique **EDF** : **Bruno KARSENTI**
- ✓ **Délégué PETR/SCOT** : le PETR qui englobe le SCOT est administré par un comité syndical composé de délégués désignés par les assemblées délibérantes de chacun des EPCI membres. Dorénavant, les délégués sont nommés par la Communauté de Communes du Pays de Lauzun, il n'y a plus lieu de désigner des délégués SCOT au sein du conseil municipal.

2) CDG 47 : convention SPET (Service Public d'Emploi Temporaire) délibération n°2023-31

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est adhérente depuis 2011 au service public d'emploi temporaire du CDG 47. Mme le Maire propose d'adhérer à cette nouvelle convention actualisée.

Adhésion à l'INTERIM TERRITORIAL 47 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 47

Par courrier en date du 27 septembre 2023, le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne nous a informé de la dénonciation de l'actuelle convention du fait de la refonte de ce service avec proposition d'une nouvelle convention « Intérim Territorial 47 ». Après avoir délibéré, le conseil municipal **PREND ACTE** de la dénonciation de l'actuelle convention SPET et **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition afférente et à faire appel en tant que de besoin à l'INTERIM TERRITORIAL 47.

3) CDG 47 : délibération désignant un référent déontologue élu local, commun

délibération n°2023-32

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Considérant la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne de désigner le même référent déontologue que pour les élus du CDG 47 et la prise en charge des frais relatifs aux prestations du référent déontologue de l'élu local par ledit CDG 47,

Il est mis en place à compter du 1^{er} juillet 2023 un référent déontologue élus locaux dans les conditions prévues par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 pour les élus locaux de la commune de Moustier.

Cette fonction de référent déontologue est confiée à un collège de référents déontologues élus locaux identique à celui désigné par le CDG47 pour ses élus.

Le collège désigné assure les missions suivantes :

- Il apporte tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local,

- Il est, à la demande de l'élu qui le saisit, l'interlocuteur de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique concernant les déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale des élus locaux de la collectivité concernée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DESIGNE**, pour la commune de MOUSTIER, le même référent déontologue que celui du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Lot-et-Garonne.

Mme le Maire précise qu'il n'y a pas de frais d'adhésion à ce jour.

4) TE 47 : rapport d'activité 2022

Mme le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité 2022 de TE47. Sur la commune, 18 634,07 € de travaux d'éclairage public ont été réalisés. Le conseil municipal **PREND ACTE, à l'unanimité**, du rapport qui est mis à disposition du public au secrétariat de la mairie.

5) Anciens combattants FNACA, motion

délibération n°2023-33

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de l'association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre avec la FNACA (fédération nationale des anciens combattants d'Afrique du Nord). L'association propose à la commune de prendre une motion en faveur de la Paix et une justice sociale. Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE, à l'unanimité**, la motion en faveur de la Paix et une justice sociale, annexée à cette délibération.

6) Association urgences accès aux soins pour tous, motion

délibération n°2023-34

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal de la pétition à l'attention du Président de la République pour que le budget de la sécurité sociale réponde en 2024 aux besoins de la population. Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOPTE, à l'unanimité**, la motion pour le financement de la Sécurité Sociale à la hauteur des besoins pour la santé, annexée à cette délibération.

7) Demande de subvention voyage scolaire collège Miramont de Guyenne

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande de subvention du collège de Miramont de Guyenne pour un voyage scolaire en Normandie. Un élève habite sur la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de ne pas accorder de subvention au collège de Miramont de Guyenne pour un voyage scolaire.

8) Colis Noël des aînés

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année la municipalité distribue des colis de Noël aux habitants de la commune âgés de 75 ans et plus inscrits sur les listes électorales. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de continuer à attribuer des colis de Noël aux habitants de la commune âgés de 75 ans et plus, inscrits sur les listes électorales ou résidents permanents pour ceux qui n'ont pas la nationalité française. (55 colis)

Mme Brunetaud est chargée de contacter l'établissement Guinguet pour des colis à hauteur de 25 € l'unité et comme tous les ans des sucettes en chocolat pour les enfants scolarisés à l'école de Moustier.(45 sucettes).

9) Cérémonie du 11 novembre

Organisation de la cérémonie du 11 novembre à Moustier à 9H30, gerbe, drapeaux, sono et moment de convivialité. Des tracts seront distribués sur la commune. Les cérémonies à Cambes à 10H15 et Allemans du Dropt à 11H.

10) Aménagement du bourg

Mme le Maire informe le conseil municipal que le dossier de consultation des entreprises a été déposé sur la plateforme des marchés publics et l'annonce d'appel d'offres sur le journal Sud-Ouest, le 19/10/2023. La remise des plis est fixée au 20/11/2023 à 12H.

Demande de subvention à l'État au titre de la DETR et/ou DSIL

délibération n°2023-35

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de sécuriser et d'aménager une liaison piétonne entre le Bourg, la route Marguerite Duras, La Croix, jusqu'au stade d'Allemans du Dropt.

Vu le montant prévisionnel des travaux de 503 119 € HT,

Mme le Maire rappelle que la commune peut obtenir pour la réalisation de ces travaux l'intervention de l'État au titre de la DETR et/ou DSIL.

Entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le plan de financement suivant :

- L'État – DETR et/ou DSIL (40 % de 503 119 € HT) : 201 247,60 €
- Amendes de police : 12 160 €
- FACIL : (50 % de 61 000 €) : 30 500 €
- FACIL : (25 % de 30 000 €) : 7 500 €
- Autofinancement (reliquat par rapport au montant TTC) : ...352 335,20 €

Demande de subvention au au Département 47 : amendes de police

délibération n°2023-36

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15/12/2022,

Mme le Maire rappelle que la commune peut obtenir, pour la réalisation des travaux du parvis de l'école et de la mairie au coût global de 153 909 € HT, l'aide du Département de Lot-et-Garonne, pour l'année 2024, au titre de « la répartition du produit des amendes de police ».

Entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE, le plan de financement suivant :

- L'État – DETR et/ou DSIL (40 % de 153 909 € HT) : ... 61 563,60 €
- Amendes de police : (40 % de 15 200 € HT) : 6 080 €
- Autofinancement : 117 047,20 €
- TOTAL TTC : 184 690,80 €

11) Courriers divers et informations de gestion communale

Comice agricole Allemans du Dropt : lettre de remerciement pour le soutien financier.

Cimetière : le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le devis d'un montant de 466 €, relatif à l'implantation de l'emplacement des futures haies au cimetière.

Columbarium : sera posé après la Toussaint par l'entreprise Dupouy-Fayolles.

12) Compte rendu de réunions

Conseil d'école : 26/09 : maintien des modalités de vote des élections.

SIVU Vallée du Dropt : 101 enfants sur le RPI.

SIVOM Duras : 60 à 90 €/enfant par commune.

EAU 47 : M. Michel rapporte le problème de manque d'eau et pollution.

CCPL : conseil communautaire : 25/10 : création d'une commission tourisme : Mme Picolo a été élue vice-Présidente. Demande de candidature au conseil municipal pour la commission tourisme, Mme Brunetaud actuellement dans la commission économie-tourisme-agriculture est candidate.

CCPL : GAZ

délibération n°2023-37

Mme le Maire informe le conseil municipal du contrat de gaz en cours (Antargaz) pour la commune dont le prix du net HT/tonne est de 996 € TTC/tonne avec taxe comprise. La CCPL a négocié un nouveau tarif auprès de la société Antargaz à 1 230 € TTC/tonne avec taxe comprise du 01/10/2023 au 30/09/2025. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **SOUHAITE** bénéficier du tarif négocié par la CCPL pour une période de 3 ans et **AUTORISE** Mme le Maire à signer le nouveau contrat.

13) Questions diverses

Agri-photovoltaïque : rendez-vous à la mairie le 14/11 à 10H.

Borne incendie « La Venelle » : devis de réparation à 2 088 € TTC et devis pour le remplacement à 2 761,40 € TTC. L'avis est partagé entre la réparation et l'achat.

Volet école : devis de remplacement du moteur à 513,60 € TTC. Après discussion, le conseil municipal **SOUHAITE** demander un autre devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.